Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_202-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.202*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_202-DE

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION BOCAGE RELATIVE A LA PROTECTION DES ELEMENTS DE PAYSAGE IDENTIFIES AU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que le PLU identifie des éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.151.23 du Code de l'Urbanisme et spécifie dans les dispositions générales du règlement littéral que « *la suppression par coupe ou abattage d'un élément paysager identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme est soumise à déclaration préalable* (…) *La suppression d'un élément de paysage pourra être autorisée sous réserve de l'observation de prescriptions destinées à compenser cette suppression et assurer la continuité du maillage bocager existant* (…) » ;

Monsieur Christophe GAUTIER, 8ème adjoint en charge de l'Urbanisme, Liaisons douces, informe l'assemblée que les domaines de compétence de cette commission de protection des éléments de paysage identifiés au PLU sont les suivants :

- Étudier les demandes de coupes et abattages de haies et d'arbres identifiés au PLU ;
- Donner un avis qui sera pris en compte et visé dans l'arrêté de l'autorisation d'urbanisme en lien avec la coupe ou l'abattage ;
- Prescrire d'éventuelles compensations (ces compensations se feront à la charge du pétitionnaire).

Cette commission est composée de 5 élus titulaires (et 4 élus suppléants) et de 2 personnes qualifiées (1 agriculteur et 1 membre d'association liée à l'environnement ou à la nature de Liffré) ; soit 7 personnes au total.

Elle se réunira dans le délai d'instruction prévu pour statuer sur l'autorisation d'urbanisme sollicitant la demande de suppression d'un élément paysager identifié au PLU. La composition proposée pour cette commission est la suivante :

ELUS	
Titulaires	Suppléants
BRIDEL Claire	BEGUE Guillaume
CLERY Alain	DANTON Yannick
GAUTIER Christophe	GATTIER Samuel
LEMIERE Valentin	SIMONET Claire
SIMONOT Sébastien	
PERSONNES QUALIFIEES	
M. Yves GARNIER (Association Randonnée Nature) ou tout autre représentant de l'association	
M. Jeremy GALESNE (Agriculteur)	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE la Commission Bocage relative à la protection des éléments paysagers identifiés au PLU ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_202-DE

- PROCEDE à la désignation des membres de cette commission ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr